

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 16 mai 2024

N° CM16052024-07
CC/CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 6 mai 2024

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAUT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HÉRAUD, Mme LORIEAU NUÑEZ, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

Mme L. AVOINE
Mme I. BROSSET

Procuration à

“

Mme A. RABILLER
M J. LANDA

Secrétaire : M D. HÉRAUD

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS : ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 332-22 et L 332-23 portant sur la possibilité donnée aux collectivités de recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;

CONSIDERANT que pour assurer la poursuite de l'activité de la Commune, suite à des mutations et un départ en retraite, il est proposé de créer, pour l'année 2024, 3 postes pour accroissements temporaires d'activité, et ce dans l'attente du recrutement statutaire d'agents ;

CONSIDERANT que ces agents pourront percevoir une Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) d'un montant maximum de 180,00 € brut par mois au prorata du temps de travail ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de créer un poste d'agent technique territorial à temps complet pour une période de 6 mois, pour un temps complet sur des missions d'agent polyvalent en espaces verts / voirie ;

DECIDE de créer un poste d'agent d'animation à temps non complet (5h/semaine) pour une période de 6 mois, sur des missions d'animation de groupes d'enfants dans le cadre d'animations mise en place par le service « Enfance/Jeunesse » ;

DECIDE de créer un poste d'assistante administrative à temps complet pour une période de 6 mois sur des missions de secrétaire administrative et d'accueil ;

AUTORISE Mme le Maire à signer les contrats de recrutement correspondants ;

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus, au budget, chapitre 012.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Didier HÉRAUD
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire